Concédant

Contrat de concession du 19 12 1998
AVENANT N°2

AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DE FORT-DE-FRANCE

Prolongation de la durée de la concession

Concessionnaire

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180306-AV18-03-06-1-02-CC
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

AVENANT N°2 AU TRAITE DE CONCESSION POUR L'AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DE FORT-DE-FRANCE

ENTRE

La Ville de Fort-de-France, représentée par Monsieur Didier LAGUERRE, son Maire en exercice,

D'UNE PART

ET

La Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Fort-de-France, par abréviation « SEMAFF », Société Anonyme au capital de 4 141 879 euros, dont le siège social est à Fort de France, 63 rue Victor Sévère, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 347 910 762, représentée par Monsieur Johnny HAJJAR, Président Directeur Général,

D'AUTRE PART

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180306-AV18-03-06-1-02-CC
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA CONVENTION DE MANDAT

- CONCEDANT ..... VILLE DE FORT DE FRANCE

- CONCESSIONNAIRE..... SEMAFF
  Société d'Economie Mixte d'Aménagement de Fort de France
  63 rue Victor Sévère - 97200 Fort-de-France

- OBJET DE LA CONVENTION..... Aménagement du Centre Ville

- CONVENTION INITIALE ..... 19 décembre 1998
  OBJET ..... Poursuite des actions de revitalisation du centre ville autour des thèmes :
  - Réhabilitation du patrimoine vacant et sa mise en valeur locative
  - Mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
  - Résorption de l'habitat insalubre
  - Restauration immobilière et mise en place de projets expérimentaux
  - Réaménagement de certains secteurs de forte potentialité et l'aménagement urbain
  - Développement du tissu commercial et artisanal
  - Réalisation d'acquisitions foncières d'opportunité
  - Mise en œuvre du Plan Directeur d'Aménagement

- AVENANT N° 1.....16 mai 2000
  OBJET.....Missions MOUS de l'OPAH/PST du centre ville

B / PREAMBULE - OBJET DU PRESENT AVENANT N°2

Par délibération de son Conseil Municipal en date du 19 décembre 1998, la Ville de Fort-de-France, a concédé à la SEMAFF, les missions d'études et de revitalisation/restructuration de son centre.

L'opération a donné lieu à une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur une période de trois ans, de 1999 à 2001.

La clôture de l'opération, envisagée dans un premier temps et proposée dans le Compte Rendu Annuel d'Activités - CRAC soumis à la collectivité et approuvé en date du le 25/10/2016, n'a pas abouti.

Il s'avère aujourd'hui opportun de relancer l'opération Aménagement du Centre Ville notamment pour être en capacité de répondre au plan « action cœur de ville » que le gouvernement a lancé le 15 décembre 2017 en faveur des villes de rayonnement régional.

Ce plan gouvernemental est destiné à faire face aux dysfonctionnements existants dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, la création d'emplois, mais aussi les transports et la mobilité, l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages des outils numériques.

Le Présent avenant a pour objet de proroger la concession Centre Ville pour permettre la relance de l'opération d'aménagement et se préparer à répondre à la mise en œuvre du dispositif « Action Cœur de Ville » mises en place par le Gouvernement.

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180306-AV18-03-06-1-02-CC
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

C / DECOMPOSITION DE L'AVENANT

ARTICLE 1 – DUREE DE LA CONCESSION

La concession aménagement du Centre Ville est prorogée jusqu'au mois de janvier 2028.

ARTICLE 2 – REFERENCES ET PIECES CONTRACTUELLES

Toutes les clauses du contrat de concession et des avenants demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différend.

ARTICLE 3 –ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Fort-de-France, le 09 AVR. 2018

Pour la Ville de Fort-de-France
Le Maire,
Didier LAGUERRE

Pour la SEMAFF,
Le Président,
Johnny HAJJAR
Président Directeur Général

S.E.M.A.F.F.
SA au capital de 6 314 855€
SIRET 347 910 762 00033 - APE 7112 B
RCS FRCE 347 910 762
63 Rue Victor Sévère - 97200 Fort-de-France
Tél. 0596 63 90 91 - Fax. 0596 63 90 92
Email : semaff@semaff.fr

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180306-AV18-03-06-1-02-CC
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 MARS 2018

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

***Présidence* : M. Didier LAGUERRE, Maire**
***Secrétaire* : Félixe SAVARIAMA, 19ème adjoint**

Le **MARDI 6 MARS 2018** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **21/02/2018** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Didier LAGUERRE, Maire.

Nombre de suffrages exprimés : ***35*** *sur* ***53*** *en exercice*
Procurations : ***6***

Sont présents :
M. Didier LAGUERRE, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, M. Steeve MOREAU, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Patrick HONORE, Mme Arlette SUZANNE, M. Miguel DELINDE, Mme Félixe SAVARIAMA, M. André POIDEVAIN, Mme Brunette BELFAN, Mme Christiane BLACODON, M. Romule ARTHUS, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, M. Marius ETILE, Mme Marie-Alphonse DONDON, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mme Rolande GRUBO, M. Clément CHARPENTIER-TITY, Mme Marie-Laurence DELOR.

Sont excusés :
M. Yvon PACQUIT procuration à Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, M. Joseph BALTIDE procuration à M. Miguel DELINDE, M. Alfred TOUSSAINT procuration à Mme Magali GAUTRY, Mme Bernadette MARVILLE procuration à Mme Brunette BELFAN, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE procuration à M. Romule ARTHUS, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Rolande GRUBO.

Sont absents :
Mme Patricia ROSELMAC, M. Frantz THODIARD, Mme Annie CHANDEY, M. Alain ALFRED, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Antoine VEDERINE, M. Alex CYPRIA, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Wilfrid FIRMIN, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, Mme Monique PAMPHILE, M. Philippe CRIART, Mme Marie-France TOUL, M. Miguel LAVENTURE, Monsieur Max BIEN-AIMEE.

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT N°2 A LA CONVENTION ACTIONS GLOBALES D'AMENAGEMENT (CAGA) DU CENTRE VILLE

Le Maire expose :

Par délibération du 19 décembre 1998, la Ville a confié à la SEMAFF par traité de concession (Convention d'Actions Globales d'Aménagement) les missions d'étude et de revitalisation/restructuration de son centre.

L'opération a donné lieu à une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur une période de trois ans, de 1999 à 2001. Le Compte Rendu Annuel d'Activités de cette opération a été approuvé par délibération en date du 25 octobre 2016 pour un montant de 428 001 € HT.

Lors de cette même séance, le Conseil a autorisé le concédant, la SEMAFF à préparer la clôture de l'opération. La procédure de clôture n'ayant pas abouti, il est opportun de relancer l'opération CAGA Aménagement du Centre Ville afin de répondre au plan gouvernemental lancé le 15 décembre 2017 baptisé « Action cœur de ville ».

Ce plan intervient dans la durée pour faire face aux dysfonctionnements existant dans tous les domaines : l'habitat, le commerce, la création d'emplois, mais aussi les transports, la mobilité, l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages, des outils numériques...

La conception de ce plan converge avec les intérêts, les engagements et les priorités de la Ville pour son Centre Ville et a pour objectifs :

- Retrouver un meilleur équilibre,
- Redonner attractivité et dynamisme,
- S'attaquer dans la durée aux dysfonctionnements dans tous les domaines: l'habitat, le commerce, les transports et la mobilité ; l'offre éducative, culturelle et sportive, la qualité des sites d'enseignement, le développement des usages des outils numériques.

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

- D'annuler l'autorisation de la procédure de clôture de la CAGA en date du 25 octobre 2016,

- D'approuver l'avenant n°2 relatif à la prorogation de la CAGA jusqu'en janvier 2028,

➢ De demander au concédant SEMAFF de préparer et présenter à un prochain Conseil Municipal un bilan prévisionnel qui intègre les dispositions du plan gouvernemental « Action cœur de Ville ».

::

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20180306-lmc140596-DE-1-1
Date de signature : 13/03/18
Date de réception : 09/03/18
Date d'affichage : 14/03/18

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

SIGNE
Signature
Electronique